

EDITO...

Il est encore temps de vous souhaiter une bonne année 2015 ! Qu'elle vous permette de réussir dans vos projets quels qu'ils soient, et qu'elle vous apporte Joie et Santé !

L'association a terminé l'année 2014 avec une belle AG dans l'Aude dont vous pourrez retrouver le compte rendu et quelques photos ci après. La race se porte bien car nous avons atteint dernièrement le seuil des 4 000 chèvres des Pyrénées. Nous avons également accueilli ces derniers mois près d'une vingtaine de nouveaux adhérents intéressés par l'élevage de la race pyrénéenne, ce qui n'est pas négligeable !... Qu'ils soient les bienvenus !! De nombreux projets sont en cours pour consolider la race et valoriser ses produits : transformation collective de viande de chevreau, essais de mise en place de cartes d'identité garantissant l'origine des animaux, édition d'un livret de contacts pour les porteurs de projet, encouragement des échanges entre éleveurs sur des points techniques (alimentation, conduite des chevrettes, gestion du parasitisme,...). Il y a beaucoup à faire... Je vous remercie d'avance pour vos contributions et votre implication !

Fanny Thuault



AGENDA 2015

- **Le 7 Février : Commission bouc** (lieu à préciser). Elle est ouverte à toute personne intéressée et permet d'organiser des visites d'élevage en vue de l'achat de jeunes boucs par l'association. Contacter l'association pour tout renseignement.
- **Le 19 février : Nouvel an chinois et entrée dans l'année de la chèvre !** Sachez que la créativité et l'imagination sont les traits de caractères du signe de la chèvre !!... La Poste va mettre en vente des timbres consacrés à cet événement,
- **21 Février : sortie du carnet de timbre consacré aux « chèvres de nos régions »**. La chèvre des Pyrénées y figure de même que toutes les races caprines françaises. Ces timbres et enveloppes prêtes-à-poster seront vendus en avant première sur le salon de l'agriculture puis dans les bureaux de poste à partir du 3 mars !
- **26 Février : Restitution des travaux de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse** sur la maîtrise améliorée du parasitisme par les **strongles gastro-intestinaux** chez les ovins caprins (horaire et lieu à préciser).
- **Du 21 Février au 1^{er} Mars : Salon International de l'Agriculture 2015** : Vitrine de l'agriculture française, le salon fait la part belle aux animaux cette année puisque le pavillon 1 accueillera à nouveau tous les bovins, ovins, caprins, porcins. La race pyrénéenne sera une nouvelle fois présente sous la bannière de Capgènes grâce à la participation de Clément Baillet.
- **Du 5 au 8 Mars a lieu le Salon de Tarbes** : la race pyrénéenne y sera présente du côté de la bergerie, mais également du côté des filières locales (Hall 3). Nous aurons l'occasion d'y parler du projet de transformation collective de l'association. Une dégustation de viande de chevreau des Pyrénées sera d'ailleurs organisée dans le cadre des ateliers du goût le jeudi 5 mars après midi.

Pour être informé des manifestations auxquelles participe l'association, vous pouvez consulter le site Internet www.chevredespynes.org (rubrique « Agenda »).

Le programme de conservation et de développement de la race Chèvre des Pyrénées reçoit le soutien financier de :



L'Assemblée générale s'est déroulée juste après la visite, le dimanche 7 décembre et a permis de présenter les différentes actions menées par l'association au cours de l'année 2014. Il a principalement été question de deux nouveaux projets en cours :

- La mise en place de **carte d'identité garantissant l'origine des animaux** (utile pour les ventes de chèvres des Pyrénées notamment).
- **L'édition d'un livret réunissant les coordonnées d'éleveurs susceptibles d'aider les porteurs de projet** désirant constituer un troupeau de chèvres des Pyrénées. Les éleveurs qui y figureront s'engagent simplement à faire visiter leurs fermes et à partager leur expérience sur différentes thématiques. Vous avez été sollicités à ce sujet par courrier il y a quelques mois, il n'est pas trop tard pour renvoyer votre fiche.

Enfin, le conseil d'administration a été réélu en partie et de nouveaux administrateurs l'ont rejoint :

Pour la Région Aquitaine : Michel AURNAGUE, Clément BAILLET, Jean Marc DURONEA et Mizel ETXEBERRI

Pour la Région Midi Pyrénées : Lucien CROUZET, Philippe MARTIAL, Caroline SEPE et Claude SOUMEILLAN

Pour la Région Languedoc Roussillon : Claudine POISSY, Stéphane POISSY et Vivian VANCAUBERGH

Le bureau de l'association reste inchangé :

Co-présidents : Jean Marc DURONEA (06.64.24.98.79) et Caroline SEPE (06.50.27.64.65)

Trésorier : Philippe MARTIAL (05.65.50.20.91)

Secrétaire : Lucien CROUZET (06.31.59.33.01)

La rencontre s'est terminée par un bon plat de **Civet de chevreau des Pyrénées** issu du projet de transformation collective mis en œuvre en novembre dernier dans les Hautes Pyrénées. 12 chevreaux brouillards issus de 5 élevages ont été valorisés par ce biais. Tous les participants sans exception ont apprécié la recette, ce qui constitue un bon début pour ce projet !!



Projet de transformation collective de chevreau : ce qui est prévu en 2015 !

Suite à la transformation (réussie) de viande de chevreau dans les Hautes Pyrénées fin 2014, l'opération sera renouvelée plus largement courant 2015. Au vu des résultats de l'enquête menée par Vivian, 3 départements seront privilégiés pour ce projet : Pyrénées Atlantiques, Hautes Pyrénées et Ariège.

Une réunion d'information sera organisée rapidement dans chacun de ces départements pour établir un calendrier et décider d'une recette.

En attendant, si vous avez la possibilité de commercialiser des conserves de chevreau des Pyrénées dans vos réseaux ou sur vos lieux habituels de vente (marchés, magasins), prenez contact avec l'association dès à présent. Le prix de vente a été fixé à 15 € le bocal de 750g.



C'est l'année des L !

Après les J en 2014, nous passons directement à la **lettre L** pour toutes les naissances de cet hiver et du printemps (y compris pour les animaux nés fin 2014). Voici quelques idées si l'inspiration vous manque...

Lasagne	Lotus	Loustic
Lassie	Linaigrette	Lucky Luke
Linote	Lustucru	Lagaffe
Looping	Limace	Loukoum
Loréal	Léonard	Lérida
Lucy	Linux	...

PRIME A LA CHEVRE 2015 : AVANT LE 31 JANVIER !

Pour souscrire un contrat en 2015, vous pouvez vous adresser à la Direction Départementale des Territoires de votre département (DDT) ou remplir un dossier en ligne sur le site internet : Télépac.

Pour en bénéficier **il faut détenir au moins 25 chèvres** (de n'importe quelle race). Cette prime n'a rien donc à voir avec la MAE race menacée qui elle ne concerne que les races à faibles effectifs. Pour cette MAE, les dossiers se font en même temps que les dossiers PAC (avant le 15 mai).



QUAND LES PUCES VOUS RENDENT CHEVRE...

Suite à l'appel au secours formulé par plusieurs éleveurs confrontés à des problèmes de puces récurrents dans leur élevage, l'association a lancé une petite enquête pour recenser les solutions et traitements testés ici et là et si possible mesurer leur efficacité.

Si bien entendu, il n'existe pas de produit miracle (ça se saurait !) l'expérience montre qu'en matière de puces, la meilleure défense est la prévention et l'action sur le long terme en combinant plusieurs méthodes. Le recours aux insecticides chimiques est souvent nécessaire dans les cas les plus extrêmes, mais ne règle pas tout.

Quelques recommandations de base :

- Enlever le fumier correctement et régulièrement, en particulier dès les premières chaleurs au printemps pour limiter l'infestation.
- Un bâtiment clair, bien ventilé, sans problème d'humidité est un atout (les larves de puces fuient la lumière)
- La vigilance est de mise, surtout en cas d'hiver doux ou de printemps humide. Mieux vaut prévenir que guérir !
- Limiter éventuellement l'accès au bâtiment des autres animaux de la ferme (chiens et chats)
- Pour se protéger soi même et protéger les habitations, retirer ses vêtements de travail avant d'entrer dans la maison. On peut les placer dans un sac au congélateur (chaussures comprises) ou directement au lave linge.

ATTENTION (1)

les puces sont parfois le symptôme d'une gestion inappropriée (bâtiment trop humide, pas assez paillé, animaux affaiblis ou trop confinés pendant l'hiver, ...). Il s'agit donc de traiter le problème dans toutes ses dimensions pour éviter des réinfestations.

Une fiche est en cours de rédaction pour lister les différentes méthodes pour lutter contre les puces. Vous pourrez bientôt la réclamer à l'association ou bien la consulter sur le site Internet (rubrique « Bon à savoir » dans les actualités de droite).

ATTENTION (2)

La plupart des produits (y compris les huiles essentielles) nécessitent une ordonnance et sont assortis de temps d'attente pour le lait et pour la viande. Très souvent, ces produits n'ont pas d'AMM caprin (c'est le cas pour les huiles essentielles), les temps d'attente sont alors au minimum de 7 jours pour le lait et 28 jours pour la viande. Cette durée est doublée en bio.

Quelques pistes dès à présent :

- La terre de diatomée à répandre un peu partout
- Le nettoyage des bâtiments à la vapeur ou avec un brûleur
- L'aromathérapie (huile essentielle de lavandin, tea tree, iary, neem, cannelle...)
- La chaux, les produits à base de soude ou de soufre
- Les insecticides : pyréthre végétal, pyréthrinoides (butox®), diflubenzuron...
- Et les remèdes de grands-mères qui ne peuvent pas faire de mal : paillage avec de la fougère, des feuilles de buis, des aiguilles de pin, des feuilles de noyer ; pulvérisation de purin de feuilles de tabac, d'eau vinaigrée...

PORTRAITS DE PYRENEENNES



Une fille de Tico chez Jean Pierre Tisnerat (64)



Chevrette de 18 mois chez Hervé Pinaquy (40)
née chez Beñat Ondicol

EQUARRISSAGE

Vous l'avez remarqué, vos facture CVO équarrissage ont fortement augmenté en 2014. Pour mieux comprendre voici le résumé des épisodes précédents :

Le 1^{er} octobre 2013, l'état se désengage du service public d'équarrissage et supprime la taxe d'abattage. Jusqu'alors et depuis 2009, l'équarrissage des ruminants était financé par cette taxe (à 85%) et par la CVO prélevée par les EdE (15%).

La taxe d'abattage est remplacée par une CVO « aval » prélevée par les abattoirs et collectée par Interbev. Or jusqu'à récemment, la filière caprine n'était pas intégrée à Interbev ce qui n'a pas permis de prélever immédiatement cette CVO « aval » pour les caprins. De plus, ce nouveau fonctionnement a mis en évidence que la filière caprine ne contribuait pas au financement de l'équarrissage à hauteur de son coût alors que le recours à l'équarrissage est important pour cette filière. Ce sont donc les filières ovines et bovines qui payaient pour les caprins et bien naturellement elles ont refusé de poursuivre comme avant.

Deux options se sont alors présentées : sortir du dispositif collectif en laissant les éleveurs s'acquitter individuellement du coût de l'équarrissage auprès des équarrisseurs à un tarif non négocié (comme pour les équins) ou conserver un système de mutualisation des coûts tout en responsabilisant les éleveurs sur leurs pratiques (pour éviter le recours trop systématique à l'équarrissage pour les animaux de réforme par exemple). C'est la deuxième option qui a été choisie pour la période 2014-2015. Le déficit à combler étant conséquent et le prélèvement à l'abattoir ne pouvant être augmenté au-delà de 72,80 €/tonne (montant équivalent à la taxe d'abattage), il a été décidé de porter la CVO caprine de 0,32 à 1,84€HT par chèvre et de 0,031 à 0,2€HT par chevreau. **Cette mutualisation permet de bénéficier de tarifs négociés et communs quel que soit sa localisation géographique et le coût réel de l'équarrissage.**

L'association ATM ruminant, qui gère dorénavant le financement de l'équarrissage, va progressivement cesser de prendre en charge les enlèvements des animaux chez les éleveurs n'ayant pas acquitté leur cotisation équarrissage. Ces derniers devront s'acquitter directement de ce coût auprès de l'équarrisseur avant l'enlèvement du cadavre.

Sources : FNEC (Fédération Nationale des Eleveurs de Chèvres)

PARASITISME DES RUMINANTS

Dans le cadre du projet animé par le **CivamBio09** (en lien avec le GIE Zone Verte) qui vise à développer la connaissance et la pratique des médecines alternatives appliquées au problème du parasitisme interne des ruminants, 3 fiches ont été éditées en décembre dernier :

- Détecter les parasites internes des ruminants
- Gérer le parasitisme interne des ruminants
- Préserver la santé du troupeau par la phytothérapie

Ces fiches sont disponibles auprès du CivamBio d'Ariège (05.61.64.01.60) ou téléchargeables sur le site Internet de l'association.

REUNION NATIONALE DES PETITES RACES CAPRINES



L'association des Amis de la chèvre de Lorraine a accueilli début janvier la **réunion nationale des races caprines à faibles effectifs** à Nancy. Un beau rendez vous qui a permis à chacun d'échanger sur les problématiques caprines propres à nos petites races et de découvrir deux élevages de chèvres de Lorraine.

Après trois éditions très réussies en régions (chez les chèvres du Rove en 2013, les chèvres des Fossés en 2014 et les chèvres de Lorraine en 2015) la prochaine réunion nationale aura lieu l'an prochain... **dans les Pyrénées !** Nous essaierons de faire aussi bien que nos petits camarades en leur faisant découvrir la race pyrénéenne. **A suivre !**

REVUE DE PRESSE :



◀ La lettre aux Partenaires N°26 du PNR de Pyrénées Ariégeoises est consacrée aux races locales ! **Aquò òc ! (les races locales c'est top !)**

Dans son numéro de novembre 2014, « le Mag Sud Ouest » consacre un dossier spécial aux races domestiques locales menacées d'extinction ou au contraire qui sont en passe d'être sauvées. Un article de 8 pages sur les actions du Conservatoire des races d'Aquitaine et sur les nouvelles formes de mécénat (à lire sur le site Internet de l'association)



N'ACHETEZ PAS DE MALADIES... FOCUS SUR LES PRISES DE SANG D'ACHAT

Lorsqu'on achète des animaux (boucs compris), il faut veiller à l'état sanitaire du troupeau d'origine. Aucun contrôle sanitaire n'est obligatoire lors d'une vente, par conséquent c'est à l'acheteur de se prémunir contre d'éventuelles maladies ! En effet, sauf mention contraire, la **prise de sang d'achat** (à réaliser dans les 15 jours suivant la vente) ne concerne que la brucellose, mais vous pouvez spécifier les maladies que vous souhaitez rechercher (attention, cela a un coût). Il est aussi recommandé d'isoler les animaux achetés jusqu'à réception des résultats d'analyse.

Rappelons que la prophylaxie annuelle obligatoire pour les caprins concerne la surveillance de la brucellose - et de l'agalaxie dans certaines zones des Pyrénées Atlantiques. En ce qui concerne la brucellose, il s'agit habituellement d'une prise de sang annuelle qui permet la délivrance de l'**attestation sanitaire de provenance** par les services vétérinaires départementaux. Cette surveillance a été allégée dans certains départements, notamment pour les élevages allaitants (prise de sang tous les deux ou trois ans).

Pour info, les maladies à déclaration obligatoire sont les suivantes : **brucellose** (se traduit par des avortements), la **fièvre aphteuse** (lésions), la **tremblante caprine** (troubles du comportement, déficiences motrices), **tuberculose** (lésions pulmonaires), et l'**agalaxie** dans les Pyrénées Atlantiques (forte fièvre, baisse de production). Ces maladies sont heureusement peu fréquentes.

Ces recommandations ne doivent pas vous empêcher d'acheter des animaux, mais plutôt vous alerter sur la problématique sanitaire. Personne n'étant indemne de tout, il faudra chercher une adéquation entre l'état sanitaire du vendeur et celui de son propre troupeau. On peut en effet tolérer les risques relatifs à des maladies déjà présentes dans son propre troupeau.

D'après un article paru dans la revue Réussir La Chèvre N°293 (juillet/août 2009)



BOUTIQUE DE L'ASSOCIATION :

Pour toute commande, contactez l'association ou rendez vous dans l'espace « Boutique » du site Internet

Réapprovisionnement
en cours...

T shirt



DVD 23 mn (11 €)



Couteau de berger (35 €)



Cloches (grand choix de
modèles et de tailles)

Commande en cours !
Envoyez vos commandes
de sonnailles et colliers
avant mi avril !

Support de promotion réservés aux adhérents (utilisation soumise à conditions) :



Dépliants Chevreux / Fromage
(10 € les 100)



Autocollants caissettes
(diamètre 7cm) 7 € les 100



NOUVEAU : Autocollants
« pastille » (diamètre 3,2cm)
10€ les 100

Réapprovisionnement
en cours...
Contactez rapidement
l'association

Papier emballage fromage



Panneau 60x80 cm (25 €)